



Abandon de poste pas de nouvelle de mon employeur.

Par **clacla7**, le **30/10/2014 à 15:53**

Bonjour,
Je suis actuellement en abandon de poste depuis le 20 juillet 2014, j'ai reçu un courrier de mon employeur me demandant de régulariser ma situation en indiquant la suite que je souhaite donner à mon contrat de travail. j'ai ensuite envoyé un recommandé à mon employeur en lui proposant de réintégrer mon poste ou de me licencier. je n'ai aucune nouvelle de mon patron. je suis sans revenus depuis 3 mois de plus je suis tombé enceinte juste après mon abandon de poste. Que puis-je faire s'il vous plaît???? je suis vraiment perdu j'ai besoin d'aide. merci par avance de votre réponse.

Par **Lag0**, le **30/10/2014 à 16:25**

Bonjour,
En abandon de poste, l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier. Il peut vous garder dans ses effectifs autant de temps qu'il lui plaira. Pendant ce temps, vous ne pouvez ni toucher le chômage, ni reprendre un autre emploi. Vous demandez ce que vous pouvez faire, cela dépend de ce que vous souhaitez pour l'avenir ! Vous pouvez soit reprendre le travail, soit démissionner. Les autres options et en particulier le licenciement ne dépendent pas de vous...

Par **clacla7**, le **30/10/2014 à 16:32**

Merci pour cette réponse très rapide !!! :-) Et comment reprendre mon poste ??? Un

recomendé en lui disant je reprend mon poste le (une date précise) ???

Par **clacla7**, le **30/10/2014** à **16:39**

Et est-ce que je doit lui signaler ma grossesse dans se courrier ??? Car je suis a plus de trois mois (15 semaines) !!!!

Par **alterego**, le **30/10/2014** à **17:10**

Bonjour,rnrnVotre employeur a tout intérêt à ne pas vous licencier et à vous laisser "mariner"; il n'est ni responsable de votre absence de revenu, ni de votre grossesse. rnrnA vous de vous comporter en adulte et d'assumer vos responsabilités.rnrnCordialement

Par **clacla7**, le **30/10/2014** à **17:16**

D'accord je vous remercie de vos réponses !!!